

MENTION D'INFORMATION

Reprise en gestion des ex étudiants

La CNAMTS met en œuvre un traitement de données personnelles dont la finalité est d'effectuer le rattachement et l'ouverture des droits aux frais de santé des bénéficiaires quittant les Sections Locales Mutualistes (SLM) d'étudiants aux caisses du Régime Général, afin d'assurer la continuité de leur prise en charge.

Les catégories d'informations traitées sont :

- données d'identification : NIR, nom, prénom,
- données de rattachement et identifiant de la mutuelle,
- données de contact : adresse, téléphone, email,
- données d'identification bancaires (RIB, IBAN...),
- données relatives à la situation administrative : médecin traitant, participation forfaitaire et franchise, exonération du ticket modérateur.

Les données proviennent des sections locales mutualistes des étudiants et sont adressées à la CPAM de rattachement.

Les agents des CPAM et CGSS habilités ont accès aux informations dans le respect du secret professionnel et dans la stricte mesure où ces données sont nécessaires à l'exercice des missions qui leur sont confiées.

Les administrateurs sont en nombre limité et ont accès aux informations dans le respect du secret professionnel et dans la stricte mesure où ces données sont nécessaires à l'exercice des missions qui leur sont confiées.

Les données ne sont pas conservées au-delà des durées nécessaires à leur gestion et au maximum 10 jours sur le serveur sécurisé utilisé pour le transfert.

Le droit d'opposition ne s'applique pas à ce traitement.

Les droits d'accès et de rectification s'exercent auprès du directeur de l'organisme de rattachement des personnes concernées.

La loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée s'applique à ce traitement qui a fait l'objet d'un engagement de conformité au **décret n°2015-390 du 3 avril 2015** autorisant les traitements de données à caractère personnel par les organismes gestionnaires des régimes obligatoires de base de l'assurance maladie pour l'accomplissement de leurs missions d'affiliation, d'immatriculation, d'instruction des droits aux prestations et de prise en charge des soins, produits et services.